

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Version : 1.0 (FR)

Date de révision : 01/06/2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Reboucheur bois extra solide (composant A)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : Système de réparation du bois à base de résine époxy.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Irrit. cut. 2 H315

Irrit. ocul. 2 H319

Sens. cut. 1 H317

Aqua. Chron. 2 H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.

Phrases EUH

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / EG / N° d'index	Classification (EG) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Bisphénol A résine époxy (poids moléculaire moy. < 700)		
25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	Irrit. cut. 2, H315 Irrit. ocul. 2, H319 Sens. cut. 1, H317 Aquat. chron. 2, H411	40 – 70
Phenol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidyle (résine époxy)		
28064-14-4 - -	-	5 – 10
Cire d'amide micronisée		
- 907-495-0 -	-	1 – 5

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, conduire la victime à l'air frais et la laisser se reposer dans une position qui favorise la respiration. En cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements souillés et détrempés. Laver les parties du corps touchées avec beaucoup d'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants.

Après contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant quelques minutes. Retirer les lentilles si possible. Continuer à rincer.

Après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. APRES INGESTION : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif après inhalation.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées.

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

L'exposition répétée peut entraîner une absorption par la peau ayant pour conséquence de graves risques pour la santé.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistante aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu provoque une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Porter un appareil respiratoire approprié.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire approprié pendant l'aspersion.

Information complémentaire

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Éviter la propagation de l'eau d'extinction dans les canalisations ou les eaux de surface.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation suffisante. Maintenir les sources d'inflammation à l'écart. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Éviter la propagation dans les canalisations ou les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et recueillir le produit dispersé à l'aide d'un matériau absorbant ininflammable (p.ex. sable, terre, vermiculite, gravier) et le déposer dans les conteneurs adéquats conformément aux dispositions locales en vigueur (voir section 13). Nettoyer de préférence la surface avec un produit de nettoyage adéquat. Éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel adéquat. Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, boire, fumer ou quitter le travail.

Prévention des incendies et des explosions : aucune mesure spécifique.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : écarter les sources d'inflammation.

Informations complémentaires sur le stockage : stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Protection des voies respiratoires : prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains : porter des gants en cas de contact répété ou prolongé. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : porter des vêtements de travail antistatiques et résistants aux flammes.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	Liquide
Couleur :	Blanc
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non défini

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	> 35 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non définie
Point d'éclair :	> 100 °C
Température d'inflammation :	> 200 °C
Limite d'explosivité inférieure :	Non définie
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,399 kg/l
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non défini
Viscosité :	
Dynamique	10000-12000 mPa.s
Cinématique	7362,402-8649,035 mm ² /s

9.2 Informations complémentaires : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Risques de réactions dangereuses : aucune autre information pertinente disponible.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

10.5 Substances incompatibles : agents oxydants forts et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé Résine époxy (M.G. 700) Peut provoquer une réaction allergique
Corrosion/irritation de la peau	Le produit contient des composés époxydiques de faible masse moléculaire irritants pour les yeux, les muqueuses et la peau. Compte tenu des propriétés des composés époxydiques et compte tenu des données toxicologiques disponibles pour des préparations semblables, le produit peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau et être irritant pour la peau. Provoque des irritations cutanées. pH : non applicable

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Lésions/irritations sévères des yeux	Peut provoquer des irritations oculaires. pH : non applicable
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Mutagénicité dans les cellules reproductrices	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger d'aspiration	Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie – eau : toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3077

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

**14.2 Dénomination officielle de transport
conformément aux règlements de l'ONU
ADR, IMDG, IATA**

UN 3077 SOLIDE DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT N.D.A. (Bisphénol-A résine époxy,
poids mol. moy. < 700), 9, III

**14.3 Classe(s) de danger
ADR, IMDG, IATA
Classe**

Classe 9, code de classification M7

**14.4 Groupe d'emballages
ADR, IMDG, IATA**

III

**14.5 Danger pour l'environnement
Pollution marine**

Oui
Oui



**14.6 Mesures de prévention particulières
pour l'utilisateur**

Disposition particulière (ADR) : 274, 335, 601
Catégorie de transport (ADR) : 3

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'Annexe II de la Convention Marpol
et le code IBC
ADR
« Règlement type » de l'ONU**

Non applicable

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et
l'environnement applicables à la préparation**

Règlement UE :

Aucune restriction conformément à l'Annexe XVII du Règlement REACH
Ne contient aucune substance candidate à la liste REACH
Teneur en COV : 0 g/l

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 16 : Autres informations

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)

CLP : Classification, Etiquetage, Emballage

DNEL: Derived No Effect Level

EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe

GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)

ICAO : International Civil Aviation Organization

ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)

IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods

INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques

KSt : coefficient d'explosion

LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais

LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais

LTE : exposition de longue durée

PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

STE : exposition de courte durée

STEL : limite d'exposition de courte durée

STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles

TLV : concentration maximale acceptée

TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).

OEL : valeur limite d'exposition européenne

VLE : valeur d'exposition limite

WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne

TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL : Canadian Domestic Substances List

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Reboucheur bois extra solide (composant B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : système de réparation à base de résine époxy et à séchage rapide.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.
Rue du Parc industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Tox. Aiguë 4 (orale) H302
Corr. cut. 1B H314
Sens. cut. 1 H317
Reprod. 2 H361d
Reprod. 2 H361f
Aqua. Chron. 2 H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. Cliquez ici pour taper du texte.

Pictogrammes de danger

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31



Mention d'avertissement

Avertissement

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H361d Susceptible de nuire au fœtus

H361f Susceptible de nuire à la fertilité

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P261 Éviter de respirer les poussières

P260 Ne pas respirer les poussières

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P330 Rincer la bouche

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 Recueillir le produit répandu

P405 Garder sous clef

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / EG / N° d'index	Classification (EG) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Alcool benzylique		
100-51-6 202-859-9 603-057-00-5	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (inhalation), H332 Tox. aiguë 4 (inhalation : poussière, brouillard), H332	10 - 20
Isophorone diamine		
2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (dermique), H312 Corr. cut. 1B, H314 Sens. cut. 1, H317 Aquat. Chron. 3, H412	5 - 10
Nonylphénol		
25154-52-3 246-672-0 601-053-00-8	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cut. 1B, H314 Repr. 2, H361f Aquat. aiguë 1, H400 Aquat. Chron. 1, H410	5 - 10
Cire d'amide micronisée		
- 907-495-0 -	Non classée	5 - 10
m-phénylènebis (méthylamine)		
1477-55-0 216-032-5 -	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Tox. aiguë 4 (inhalation : poussière, brouillard), H332 Corr. cut. 1A, H314 Sens. cut. 1, H317 Aquat. chron. 3, H412	1 - 5
4,4-isopropylidènediphénol		
80-05-7 201-245-8 604-030-00-0	Lés. ocul. 1, H318 Sens. cut. 1, H317 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H335	1 - 5
triméthylhexane -1,6-diamine		
25620-58-0 247-134-8 -	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cut. 1B, H314 Sens. cut. 1, H317 Aquat. Chron. 3, H412	1 - 5
Tétradécylamine		
61788-46-3 262-977-1 -	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cut. 1B, H314 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. tox. 1, H304 Aquat. Aiguë 1, H400 Aquat. Chron. 1, H410	1 - 5
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl)phénol		
90-72-2 202-013-9 603-069-00-0	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Irrit. cut. 2, H315 Irrit. ocul. 2, H319	1 - 5

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, conduire la victime à l'air frais et la laisser se reposer dans une position qui favorise la respiration. En cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle

Après contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements souillés et détrempés. Laver les parties du corps touchées avec beaucoup d'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants.

Après contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant quelques minutes. Retirer les lentilles si possible. Continuer à rincer.

Après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin. APRES INGESTION : rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif après inhalation.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées.

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Bien qu'aucun effet direct sur la santé de l'homme et l'animal ne soit connu, provoque probablement une irritation oculaire après contact avec les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistante aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu provoque une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Porter un appareil respiratoire approprié.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial : porter un appareil de protection respiratoire approprié pendant l'aspersion.

Fiche de données de sécurité conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Information complémentaire

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Eviter la propagation de l'eau d'extinction dans les canalisations ou les eaux de surface.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Prévoir une ventilation suffisante. Mettre les personnes à l'abri. Maintenir les sources d'inflammation à l'écart. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir et éliminer le produit dispersé à l'aide d'un matériau absorbant (p.ex. sable, diatomite, **liant pour acides**, liant universel, sciure). Nettoyer de préférence la surface avec un produit de nettoyage adéquat. Eviter l'utilisation de solvants. Eliminer le produit et l'emballage de manière sûre conformément aux dispositions locales en vigueur.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, boire, fumer ou quitter le travail.

Prévention des incendies et des explosions : aucune information pertinente disponible.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : < 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : stocker le produit à l'écart de la nourriture. Ne pas stocker le produit avec des acides forts, des bases fortes et des agents oxydants forts.

Informations complémentaires sur le stockage : stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Protection des voies respiratoires : en cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Dans le cas d'une exposition brève ou de faible intensité, porter un filtre respiratoire. Filtre pour une exposition brève, filtre P1. Dans le cas d'une exposition prolongée et intensive, porter un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : porter des gants en cas de contact répété ou prolongé. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : porter des vêtements de travail antistatiques et résistants aux flammes.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	solide
Couleur :	jaune
Odeur :	arome
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	> 35 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non définie
Point d'éclair :	> 100 °C
Température d'inflammation :	> 200 °C
Limite d'explosivité inférieure :	> = 1% vol
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,413 kg/l
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Insoluble

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non défini
Viscosité :
Dynamique 97000-110000 mPa.s
Cinématique 6882,519-7855,626 mm²/s

9.2 Informations complémentaires : Aucune information pertinente disponible .

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : aucune autre information pertinente disponible.
10.2 Stabilité chimique
 Stable dans le cas d'une utilisation et d'un stockage conformes.
10.3 Risques de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter : chaleur.
10.5 Substances incompatibles : agents oxydants forts et acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux :
 Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.
 Résine époxy (M.G. 700).
 Peut provoquer une réaction allergique

Reboucheur de bois 2K Bolivia (8 heures) Durcisseur	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg poids du corps
Alcool benzylique	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg
ATE CLP (poussière, brouillard)	1,500 mg/l/4u
Isophorone diamine	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg
ATE CLP (poussière, brouillard)	1100,000 mg/kg
Nonylphénol	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg
m-phénylènebis(méthylamine)	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg poids du corps
ATE CLP (poussière, brouillard)	1,500 mg/l/4u
Triméthylhexane-1,6-diamine	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg poids du corps
Tétradécylamine	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg poids du corps
2,4,6-tri(diméthylaminométhyl)phénol	
ATE CLP (oral)	500,000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée	Nocif au contact de la peau. Peut entrainer une sensibilisation au contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée. pH : non applicable
Lésion/irritation oculaire sévère	Peut provoquer une irritation oculaire.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

	pH : non applicable
Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Mutagénicité dans les cellules reproductrices	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger d'aspiration	Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée pertinente disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune donnée pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée pertinente disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement. Les emballages doivent être complètement vidés et éliminés conformément aux prescriptions locales en vigueur. Les emballages contenant encore des résidus de produit doivent être éliminés en concertation avec le centre de traitement des déchets local.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2735

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

14.2 Dénomination officielle de transport conformément aux règlements de l'ONU ADR, IMDG, IATA

UN 2735 SOLIDE CORROSIF, N.D.A. (Nonylph2nol, amines, alkyle de coco; isophorone diamine) (isophorone diamine, nonylphénol), 8, III, (E)

14.3 Classe(s) de danger ADR, IMDG, IATA



Classe

Classe 8, code de classification C7

14.4 Groupe d'emballages ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Danger pour l'environnement Pollution marine

Oui

Oui



14.6 Mesures de prévention particulières pour l'utilisateur

Disposition particulière (ADR) : 274,
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code limitation de tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptionnelles (ADR) : E1

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et le code IBC ADR

Non applicable

« Règlement type » de l'ONU

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicables à la préparation

Règlement UE :

Aucune restriction conformément à l'Annexe XVII du Règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate à la liste REACH

Teneur en COV : 0 g/l

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucun évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 16 : Autres informations

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H302 Nocif en cas d'ingestion
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312 Nocif par contact cutané
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque une sévère irritation des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H332 Nocif par inhalation
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H361d Susceptible de nuire au fœtus
H361f Susceptible de nuire à la fertilité
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage
DNEL: Derived No Effect Level
EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe
GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods
INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques
KSt : coefficient d'explosion
LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LTE : exposition de longue durée
PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
STE : exposition de courte durée
STEL : limite d'exposition de courte durée

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles

TLV : concentration maximale acceptée

TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).

OEL : valeur limite d'exposition européenne

VLE : valeur d'exposition limite

WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne

TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL : Canadian Domestic Substances List